



# MAIRIE DE HOUX

## (Eure et Loir)

Réf :  
2019\_020

### Extrait du registre des délibérations de la commune de Houx séance du 03/05/2019

**Date de la convocation**  
25/04/2019

**Date d'affichage**  
26/04/2019

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
municipal : 14  
En exercice : 12  
Votants : 14

**Réf : 2019\_020**

**A la majorité**  
Pour : 10  
Contre : 4  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Non**

L' an 2019 et le 3 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François, Maire

Présents : M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise, MM : BINOIS Cyril, BRIAR Victor, CHIBOIS Hervé, CORBIN Jérôme, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THIERY Stéphanie à M. CHIBOIS Hervé, M. GIRARD Philippe à M. ROGER Jean

Invité(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

secrétaire de séance: M. BRIAR Victor

Objet de la délibération : Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

M le Maire expose que la Direction Générale des Finances Publiques envisage une restructuration sans précédent de ses implantations territoriales. Les directions locales finalisent actuellement un projet de réorganisation du réseau pour les trois années qui viennent.

Pour l'Eure et Loir, c'est notamment la suppression des dernières trésoreries situées en milieu rural qui est envisagée : Bonneval, Châteauneuf en Thymerais, Courville sur Eure, Maintenon, la Loupe et les Villages Vovéens, au profit de la création d'un centre départemental de traitement industriel des titres et des mandats. Seuls quelques cadres dédiés auraient vocation à assurer un conseil à distance au lieu et place des trésoriers.

Déjà, il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les usagers souhaitant régler leurs impôts ou les produits locaux en numéraire ou les régisseurs communaux effectuant des versements devront s'adresser selon le résultat d'un appel d'offres en cours, chez le ruraliste ou au bureau de poste.

Il rappelle en particulier, les rôles d'appui et de conseil délivrés par les trésoriers aux collectivités et cite à titre d'exemple l'important travail en commun réalisé avec la trésorerie de Maintenon à l'occasion des travaux administratifs consécutifs à notre adhésion à

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le

ID : 028-212801955-20190503-2019\_020-DE



la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet du directeur départemental des finances publiques d'Eure et Loir de procéder notamment à la fermeture des trésoreries situées en milieu rural,

**Décide :**

- De s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural

- D'exiger le maintien des trésoreries de Bonneval, Châteauneuf en Thymerais, Courville sur Eure, Maintenon, la Loupe et les Villages Vovéens, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
d'Eure et Loir

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire